



WALDBËLLEG
COMMUNE DE WALDBILLIG

Enquête de Commodo et incommodo

Il est porté à la connaissance du public que l'administration communale de Waldbillig vend une parcelle sise dans la commune de Waldbillig, section A de Haller, inscrite au cadastre sous le numéro 337/2427 avec une contenance de 5ca pour le prix de 1.250,00€.

Les réclamations écrites à l'encontre de la transaction immobilière sont à remettre au secrétariat communal à Waldbillig pour le 22 décembre 2025 au plus tard.

Waldbillig, le 8 décembre 2025

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
La bourgmestre,

Andrée Henx-Greischer

La secrétaire,

Martine Dimmer



Séance publique du 22 février 2024

Présents : HENX-GREISCHER Andrée, bourgmestre, MEYERS Corinne, échevine, BENDER Maxime, BERENS Christian, GOEDERT Jeannot, KIRSCH Yolande, MICHELS Mike, TOBES Romain, conseillers, DIMMER Martine, secrétaire.

Absent/Excusé : BOONEN Serge, échevin.

L'échevin BOONEN Serge a donné une procuration à l'échevine MEYERS Corinne pour voter en son nom.

Le Conseil communal,

Vu la demande de M. Pierre Tholl d'acheter la parcelle no 337/2427 d'une superficie de 5 ca appartenant à la commune, longeant sa propriété sise dans la rue des Romains à Haller ;

Considérant que le conseiller Mike Michels se retire de la table et ne participe ni à la discussion, ni au vote ;

Considérant que cette parcelle fait partie du domaine public communal et doit être reclassee en domaine privé communal en vue de son aliénation éventuelle ;

Vu la décision du collège échevinal du 2 janvier 2024 de procéder à une enquête publique en vue de constater l'absence d'intérêt public de la parcelle en question afin de la reclasser en terrain privé communal et de proposer le reclassement en question au conseil communal lors d'une prochaine réunion ;

Vu l'article 28 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que dans le cadre de l'enquête publique aucune réclamation n'a été adressée au collège échevinal endéans le délai du 4 janvier 2024 au 18 janvier 2024 inclus contre le reclassement de la parcelle en question ;

Après avoir délibéré conformément à la loi, procède au vote à haute voix,

avec huit voix

donne son accord au reclassement du domaine public communal en domaine privé communal, en vue de son aliénation éventuelle, de la parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 337/2427, sise à Haller, section A de Haller, d'une contenance totale de 5 centiares.

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.

(suivent les signatures.)

Pour expédition conforme.

Waldbillig, le 9 mars 2024

La bourgmestre,

La secrétaire,



Date de l'annonce publique de la séance

14.02.2024

Date de la convocation des conseillers

14.02.2024

Point de l'ordre du jour

2024-02-07

Objet :

Reclassement d'une parcelle sise à Haller, appartenant au domaine public communal en domaine privé communal



ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE

Grand-Duché de Luxembourg

N° Mesurage	N° Affaire(s)	Commune(s)	Section(s)
817	211024	Waldbillig	A de Haller
N	Levé par : Claude Biltgen Dessiné par : Claude Meyer		Echelle : 1:250
Le géomètre officiel : DIDIER Marc Mersch, le 21 novembre 2023			Signature :

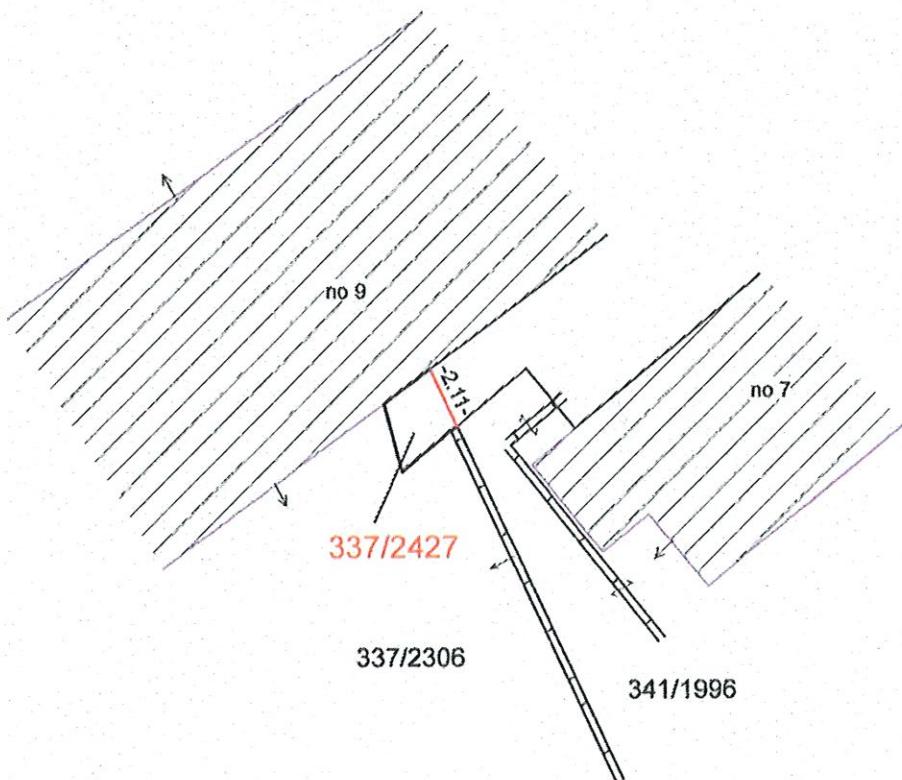
LEGENDE DES PARCELLES

Commune : Waldbillig

Section :

A de Haller

Numéro	Nature	Occupation	Contenance			Nom(s)
			ha	a	ca	
337/2427	place				05	Domaine public communal
Numéro	Lieudit	Provenance des parcelles				
337/2427	Rue des Romains	Sans numéro cadastral				

Remarques:

- La légende des points et lignes peut être consultée sur www.cadastre.lu/fr/legende
- La parcelle figurant comme « place » sur ce plan ne peut être considérée comme « place à bâtrir » qu'après obtention de toutes les autorisations prévues par la loi.